

Label Culture et Santé en Île-de-France 2027-2029

16.9.2026 - | ARS Île-de-France

L'Agence régionale de santé et la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France attribuent chaque année le label « Culture & Santé en Île-de-France » aux établissements de santé et médico-sociaux qui intègrent la culture et l'art dans leurs pratiques de soins et d'accompagnement. L'appel à candidatures pour obtenir la labellisation pour la période 2027-2029 est publié.

Le label « Culture & Santé en Ile-de-France » qualifie et valorise l'action des établissements sanitaires et médico-sociaux qui s'investissent dans la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle. Il témoigne de l'adhésion des professionnels à un ensemble de bonnes pratiques et de la volonté de l'établissement bénéficiaire d'améliorer la qualité des soins, de l'accompagnement et du bien-être des personnes accueillies.

Contexte

1. Présentation du dispositif « Label Culture et Santé en Île-de-France »

Depuis 2012, conformément aux objectifs des conventions successives de partenariat, l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France lancent chaque année un appel à candidatures (AAC) pour **l'obtention par des établissements de santé du « Label Culture & Santé en Île-de-France »**. Depuis 2019, l'AAC est ouvert à tous les établissements sous champ de compétence de l'ARS, des deux secteurs, sanitaires et médico-sociaux ainsi que les établissements militaires. A partir de 2025, l'AAC est également ouvert aux établissements médico-sociaux pour personnes confrontées à des difficultés spécifiques et addictions.

Il est à noter que si la labellisation ne donne pas lieu à une dotation financière, des prix artistiques sont remis aux lauréats chaque année, grâce à des partenariats avec des Ecoles d'Art et avec la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France.

1. Objectifs de la démarche

Cet appel à candidature récompense la structuration et la mise en œuvre d'une politique artistique et culturelle au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux. Le « Label Culture & Santé en Île-de-France » est un signe visible qui témoigne de l'adhésion de l'établissement bénéficiaire à un ensemble de bonnes pratiques. **Sans dotation financière, son attribution est une reconnaissance de la qualité des actions culturelles et artistiques engagées, valable pour une durée de 3 ans, renouvelable.**

Il est à noter que si la labellisation ne donne pas lieu à une dotation financière, des prix artistiques sont remis aux lauréats chaque année, grâce à des partenariats avec des Ecoles d'Art et avec la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France.

Pour plus d'information, vous pouvez télécharger le référentiel et le règlement du label ici :

Référentiel Label Culture et Santé en IDF 2027 - 2029

Règlement Label Culture et Santé en IDF 2027 - 2029

Pour l'appel à candidatures 2025 - 2027, l'ARS IDF et la DRAC ont organisé une **présentation en juillet 2025**. Les informations utiles n'ont pas évoluées (hormis les dates de l'appel à candidatures), vous pouvez **revisiter ce webinaire** ci-dessous.

Vous pouvez également consulter la **page internet du Ministère de la culture dédiée au Label** en suivant ce lien : [Label Culture et Santé en Ile-de-France | Ministère de la Culture](#)

Qui peut candidater ?

La procédure d'attribution du label « Culture & Santé en Ile-de-France » est ouverte à tous les établissements sanitaires et médico-sociaux (du champ personnes en situation de handicap, personnes âgées et personnes confrontées à des difficultés spécifiques) de la région Île-de-France relevant du champ de compétence exclusive ou partagée de l'ARS, quel que soit leur statut (public, privé, privé non lucratif, etc.).

Les actions artistiques et culturelles proposées par l'établissement doivent :

- être représentatives de la diversité des domaines artistiques (arts de la scène, arts visuels, livre et lecture, architecture, patrimoine...) et avoir pour tout ou partie un caractère innovant ;
- solliciter des artistes professionnels dont le travail de création est repéré au sein des réseaux publics de production et de diffusion ;
- impliquer un large public (personnes accueillies, personnels, familles, aidants, publics du territoire de proximité) ;
- être ouvertes sur le territoire d'implantation de l'établissement (partenariats avec les structures institutionnelles et culturelles...) ;
- être évaluées notamment en termes d'impact et de bénéfice pour les publics impliqués.

Les actions d'art-thérapie n'entrent pas dans le champ de la labellisation. De même, la totalité des actions développées par les établissements autour de la notion de "bien-être des personnes accueillies" n'est pas concernée par cette procédure dès lors qu'elles ne s'appuient pas sur des enjeux artistiques ou culturels (socio-esthétiques, entretien du lien social, visiteurs bénévoles...)

Comment candidater ?

Le label « Culture & Santé en Île-de-France » est délivré par un comité de sélection collégial présidé par la DRAC et l'ARS. Ce comité de sélection est constitué de représentants des usagers, de mécènes et de personnalités qualifiées, tant dans les secteurs de la santé que de la culture, qui s'assurent de la conformité des engagements et des informations fournies aux critères fixés dans le référentiel. L'instruction se déroule sur pièces.

L'appel à candidatures **est ouvert depuis le 15 septembre 2026 et se clôturera le 30 novembre 2026 à 23h59** (heure de Paris).

Aucun dossier ne pourra être déposé ou pris en compte après cette date.

La candidature est dématérialisée, elle doit être réalisée sur le site *démarche-numérique*. Pour accéder au formulaire en ligne cliquez ici : Déposer une candidature pour le Label Culture et Santé en Ile-de-France 2027-2029

Contacts utiles

Pour toute question sur le label Culture et Santé en Île-de-France, vous êtes invités à vous adresser à :

- DRAC Île-de-France > Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires (SR-PACTe) : aurelie.lesous@culture.gouv.fr
- ARS Île-de-France : ars-idf-culture-sante@ars.sante.fr

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/label-culture-et-sante-en-ile-de-france-2027-2029>